



**DDP 100022184**

**FRANÇAIS**

**QUESTION #1**

- Dispositions relatives à l'intégrité - Déclaration d'infractions reconnues coupables - Nous n'avons AUCUNE infraction reconnue coupable, nous ne remplissons donc PAS et n'incluons PAS ce formulaire n'est-ce pas? Y a-t-il quelque chose que nous devons remplir pour Confirmer AUCUNE condamnation?

**RÉPONSE #1**

- Le soumissionnaire n'a pas besoin d'inclure le formulaire. La section 5 de la DP stipule que tous les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration.

**QUESTION #2**

- Dispositions relatives à l'intégrité – Documentation requise – Y a-t-il un document que nous devons remplir et soumettre pour paragraphe? Nous avons lu la section sur le site Web et nous n'avons eu aucune des infractions énumérées.

**RÉPONSE #2**

- Il en va de même pour Q1. Le soumissionnaire doit fournir la documentation requise, s'il y a lieu.

**QUESTION #3**

- Exigences en matière de sécurité – Notre personnel détient l'autorisation requise. Alors, est-ce que je dois énumérer cela et leurs numéros pour montrer qu'ils ont leur autorisation ?

**RÉPONSE #3**

- Il n'est pas nécessaire de soumettre les numéros de dossier d'habilitation de sécurité et les noms des ressources avec la présentation de la soumission. Tous les soumissionnaires doivent remplir et soumettre le formulaire de demande d'inscription à l'annexe F.